



ville de
Toulouges.
pau i treva

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

CRÈCHE LA CLAIRE FONTAINE



Mairie de Toulouges

Pôle Petite Enfance

Projet d'établissement Crèche La Claire Fontaine, Toulouges, novembre 2023

INTRODUCTION

Le présent projet d'établissement doit mettre en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant.

Ces écrits sont essentiels car ils servent de base de réflexion, puis d'appui dans notre pratique, en nous permettant d'évoluer tout en gardant une cohésion d'équipe.

Il sert ainsi de repère pour toutes les personnes intervenant auprès de l'enfant, et rend la collaboration cohérente tout en garantissant les valeurs de l'équipe.

La direction de la crèche a travaillé sur la partie projet social et de développement durable, et le projet d'accueil en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

De nombreuses réunions d'équipe nous ont ensuite permis de nous réinterroger sur nos pratiques, de réfléchir ensemble, afin de construire la partie projet éducatif.

SOMMAIRE

I. PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Modalités d'intégration dans son environnement social vis-à-vis des partenaires extérieurs
 1. Caractéristiques géographiques
 2. Caractéristiques de l'établissement
 3. Historique de la structure
- Dispositions prises pour la mise en œuvre du schéma pluriannuel de développement des services aux familles (L214-2)
 1. L'offre de service aux familles
 2. Nos partenaires :
 - ✓ Les partenaires extérieurs
 - ✓ Les partenaires internes à la commune
- Modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de 6 ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle (L 214-7)
- Modalités de participation des familles
- Actions de soutien à la parentalité
- Inscription de l'établissement dans une démarche en faveur du développement durable

II. PROJET D'ACCUEIL

- Prestations proposées : durées et rythmes d'accueil
- Dispositions pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique
- Description des compétences professionnelles mobilisées (R 2324-38)
- Analyse de la pratique et formation
- Stagiaires et apprentis

III. PROJET ÉDUCATIF

Dispositions prises pour assurer :

- L'accueil ;
- Le soin ;
- Le développement, le bien-être et l'éveil ;
- Notamment en matière artistique et culturelle ;
- Dispositions prises pour favoriser l'égalité entre filles et garçons

I. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet social et de développement durable présente la structure dans son environnement social et économique. Il présente l'intégration de la structure au sein de la commune, décrit l'offre aux familles, les partenaires, et le positionnement de l'Eaje dans une démarche écoresponsable.

MODALITÉS D'INTÉGRATION DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL VIS-A-VIS DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

1. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES (source : Insee / Imaje / Caf66 / 2020)

Toulouges est une commune urbaine située dans le département des Pyrénées-Orientales en région Occitanie, elle fait partie de l'agglomération de Perpignan.

En 2020, la commune compte 7255 habitants, résidant sur les 8 km² que comporte la commune.

Il y a 188 enfants de moins de 3 ans, et nous notons 71 naissances domiciliées en 2021

47% des enfants de moins de 3 ans ont leurs deux parents qui travaillent, 68% ont une mère active. 16% vivent au sein d'une famille monoparentale, 27% dans un foyer à faibles revenus, et 14% des enfants ont des parents bénéficiaires du RSA.

Le nombre de places d'accueil en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans est de 19%, le nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans représente 66%. Le taux d'occupation financier des Eaje est de 75%, et 19% des enfants inscrits en Eaje ont une participation familiale inférieure à 1€.

En 2020, les catégories socio-professionnelles prédominantes étaient pour 18.6% des professions intermédiaires, et pour 17.5% des employés.

La proximité de Perpignan confère à la commune un attrait important pour la population active, puisqu'elle lui permet d'aller travailler sur Perpignan en bénéficiant d'un temps de trajet relativement court.

L'axe routier Perpignan/Thuir, l'échangeur autoroutier Perpignan Sud, le Marché International de Saint Charles ainsi que le parc d'activités Naturopôle représentent des atouts majeurs dans le domaine économique.

La commune est desservie par plusieurs lignes de bus, des bus scolaires, et un réseau important de pistes cyclables.

Le centre-ville qui était déjà dynamique grâce à l'Espace Abelanet, le centre culturel, l'Espace des Aînés, va prochainement voir naître les Halles de la Distillerie, projet d'envergure qui proposera de nombreux commerces de proximité, des salles culturelles, un centre de formation géré par la Fédération Française de l'Hospitalisation Privée (concernant notamment la formation d'auxiliaire de puériculture), et un grand parc de jeux pour enfants devant le Relais Petite Enfance.

La crèche, les écoles maternelles et élémentaires, le restaurant scolaire, la médiathèque et le conservatoire de musique sont tous liés par un grand parking central, ce qui facilite les trajets des familles.

La ville dispose également d'un grand parc très prisé, le parc de Clairfont, qui propose aux familles promenades, aires de jeux, plan d'eau et animaux, lieux de restauration. C'est également dans ce cadre verdoyant que l'accueil de loisirs sans hébergement a ses locaux, et depuis peu la Maison de la Jeunesse permettant ainsi des passerelles ALSH/PIJ.

La vie associative est également importante avec de nombreuses associations aussi bien sportives que culturelles.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Gestionnaire : Mairie de Toulouges

Structure : Crèche La Claire Fontaine
Chemin du Calvaire
66350 TOULOUGES
04.68.95.97.29
creche.laclairfontaine@toulouges.fr

Responsables : Mme LOBBÉ Caroline, directrice, éducatrice de jeunes enfants
Mme GUÉRY Méryl, directrice adjointe, infirmière

La crèche a une capacité d'accueil de 35 places.

3. HISTORIQUE DE LA STRUCTURE

La crèche a ouvert ses portes en mars 2006. Cette crèche / halte-garderie intercommunale dénommée EAJE La Claire Fontaine était alors gérée par le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées, et bénéficiait d'une convention de mise à disposition des locaux par la commune de Toulouges. Elle avait alors une capacité d'accueil de 30 places. Elle accueillait prioritairement les enfants des communes de Toulouges, Canohès, Pollestres, Saint Féliu d'Avall, Le Soler et Pézilla la Rivière.

L'agrément a été augmenté le 1^{er} septembre 2008 pour proposer une capacité d'accueil de 35 places.

Le 1^{er} janvier 2016, suite à la dissolution du SIVOM, la gestion de l'EAJE a été reprise par la commune de Toulouges.

1. L'OFFRE DE SERVICE AUX FAMILLES

En novembre 2023, la commune propose les possibilités d'accueil du jeune enfant suivantes :

- l'EAJE municipal La Claire Fontaine qui propose une capacité d'accueil de 35 places.
- un RPE Relais Petite Enfance auprès duquel sont recensés, en novembre 2023, 30 assistants maternels agréés dont 26 en activité, représentant 92 places d'accueil. Il y a 3 MAM (Maisons d'Assistants Maternels) offrant 12 places chacune et représentant 9 AM.
- 3 micro-crèches privées de 12 à 14 places chacune, pour un total de 39 places

La commune dispose également d'une école maternelle et d'une école élémentaires publiques, d'un accueil de loisirs sans hébergement maternel et primaire, d'un collège et d'un Espace Jeunes (Accueil de loisirs sans hébergement adolescents).

2. NOS PARTENAIRES

Une crèche ne peut fonctionner seule et de manière isolée. Nous sommes donc accompagnés tout au long de l'année par les grands acteurs de la petite enfance. Cette démarche est essentielle pour l'inclusion des familles et la bonne prise en compte de ses besoins sur le territoire.

✓ Les partenaires extérieurs

- La CAF (Caisse des Allocations Familiales) : elle propose un accompagnement technique et financier. La commune a passé une convention avec celle-ci et bénéficie de la PSU (Prestation de Service Unique). Cela permet de soutenir financièrement la commune.
- La MSA (Mutualité Sociale Agricole) : autre partenaire financier
- La PMI (Protection Maternelle et Infantile) : elle est chargée de donner l'agrément et d'assurer le suivi des locaux des structures accueillant de jeunes enfants. Le médecin ou l'infirmière puéricultrice de la PMI peuvent être amenés à effectuer des contrôles de la structure. La PMI est également un partenaire à contacter en cas d'inquiétude par rapport à un enfant.
- Le médecin de crèche : en complément de la directrice adjointe de la crèche, infirmière et référente santé accueil inclusif au sein de l'EAJE, un médecin intervient une fois par mois sur la matinée. Ce médecin réalise les visites d'admission pour les enfants de moins de 4 mois, valide les protocoles en cas de maladie et les protocoles d'actions en cas d'urgence, propose des visites programmées de suivi pour chaque enfant, et assure le suivi préventif des enfants accueillis.

- Barboteu restauration : les repas sont livrés en liaison froide et remis en température au sein de la structure par un agent de restauration, formé aux normes HACCP.

✓ Les partenaires internes à la commune

- Les familles : dans notre projet éducatif, nous mettons l'accent sur le lien de confiance établi avec les familles qui nous permet d'accueillir chaque enfant dans son individualité. Ce lien est indispensable pour proposer un accueil cohérent pour l'enfant et assurer une continuité maison-crèche.
- Pôle petite enfance de la commune : des réunions régulières sont organisées avec la directrice du service petite enfance éducation afin d'assurer le suivi des projets dans le respect des politiques petite enfance de la ville. Concernant la crèche, les commissions d'admission annuelles sont assurées par des membres du pôle petite enfance, l'élue à la petite enfance et/ou le Maire, et la direction de l'EAJE.
- RPE (Relais Petite Enfance), Services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire : nous partageons des temps de travail et de collaboration afin de répondre à l'objectif d'unité de service.
Avec le RPE, nous avons partagé des projets communs tout au long de l'année : ateliers yoga et ateliers lecture mis en place tous les mois dans les locaux de la médiathèque, et nous continuons de nous retrouver lors de temps festifs partagés tels que la chasse aux œufs à l'occasion de Pâques.
- Ecole maternelle Ludovic Massé : depuis 2023, un temps de découverte et d'adaptation pour les enfants qui seront scolarisés à la rentrée scolaire suivante est mis en place courant juin.
- Médiathèque : une fois par mois, les enfants peuvent se rendre à la médiathèque pour regarder les livres. Un projet prêt de livres est mis en place en partenariat avec la médiathèque. Ainsi, les enfants accueillis peuvent emprunter régulièrement via la crèche, un livre qu'ils peuvent alors découvrir en famille. Dans cette continuité, et pour être le reflet du projet politique de la Ville, la crèche, depuis 2022, offre un livre à chaque enfant lors de la fête de Noël. Des livres destinés aux adultes ont également été achetés et sont actuellement à la disposition des professionnels. Certains d'entre eux sont amenés à être prochainement proposé en prêt aux familles.

MODALITÉS SELON LESQUELLES CES ÉTABLISSEMENTS GARANTISSENT DES PLACES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS NON SCOLARISÉS ÂGÉS DE MOINS DE SIX ANS À LA CHARGE DE PERSONNES ENGAGÉES DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (L 214-7)

Au sein de l'EAJE La Claire Fontaine, 2 places sont réservées pour l'accueil d'enfants de familles en situation d'insertion sociale et professionnelle (la réglementation prévoit 1 place pour 20 ; articles L214-7 et D214-7 du Code de l'action sociale et des familles).

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Nous accordons une attention toute particulière au lien de confiance créé avec les familles.

Pour maintenir ce lien tout au long de l'accueil de l'enfant au sein de l'EAJE, il nous semble essentiel de permettre aux parents d'entrer dans la crèche au quotidien. Ainsi, nous demandons aux parents d'accompagner leur enfant dans sa section à son arrivée. De plus, nous leur proposons de participer avec nous à des temps forts de la crèche.

Les parents et familles sont invités à participer à des événements festifs tels que la fête de Noël ou la fête de fin d'année.

Nous invitons également les parents à venir partager des ateliers avec leur enfant, lors de la mise en place de projets spécifiques.

ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Afin d'accompagner les familles dans leurs rôles de parent, chaque membre de l'équipe est disponible pour échanger, répondre à leurs interrogations sur différents thèmes (alimentation, sommeil, acquisition de la continence...). Des entretiens individuels peuvent être mis en place avec la direction.

Des soirées à thème avec intervenants sont mis en place régulièrement par le RPE, conférences auxquelles les familles fréquentant l'EAJE sont toujours invitées à participer. Les thématiques sont évoquées et choisies selon les problématiques des familles.

Un café des parents est également en projet pour être mis en place tous les deux mois au sein même de la crèche. Ainsi, entre 7h30 et 9h, les parents pourront, tout en observant leur enfant évoluer dans son lieu d'accueil quotidien, se retrouver dans l'espace repas des plus petits autour de jus de fruits et viennoiseries, pour échanger ensemble autour d'un thème convenu à l'avance. Cela permettra de renforcer la relation de confiance entre les professionnelles et les familles, de rester à l'écoute des besoins des familles, de répondre à leurs questionnements, de les rassurer si besoin...

INSCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT DANS UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Soucieux de l'avenir de notre planète, il nous semble important de favoriser des actions écoresponsables.

Ainsi, nous limitons le matériel à usage unique.

Nous avons remplacé les sur-chaussures à usage unique par des sur-chaussures lavables.

Côté restauration, nous avons fait le choix de privilégier un prestataire proposant un maximum de produits bio et /ou locaux.

II. PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil présente les éléments suivants :

- Prestations proposées : durées et rythmes d'accueil
- Dispositions prises pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique
- Description des compétences professionnelles mobilisées (r2324-38)
- Analyse de la pratique (R 2324-37)
- Apprentissage et accueil de stagiaires

PRESTATIONS PROPOSÉES : DURÉES ET RYTHMES D'ACCUEIL

La crèche La Claire Fontaine accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans. Elle est agréée pour 35 places, les enfants étant répartis en deux sections : 1 section de bébés/moyens de 15 places, et 1 section de moyens/grands de 20 places. Le nombre d'enfants dans chaque section et les tranches d'âge peuvent varier chaque année afin de s'adapter au mieux aux compétences des enfants accueillis et aux besoins des familles.

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, mais dans un souci de bien-être de l'enfant, la durée d'accueil quotidien de l'enfant ne devrait pas excéder 10 heures par jour.

La structure est fermée les week-ends et jours fériés, pour le point de l'Ascension, pendant le mois d'août, et durant deux semaines pendant les vacances scolaires de Noël. A cela s'ajoute des journées pédagogiques (souvent accolées aux trois semaines de fermeture estivale).

Les familles peuvent retrouver ces informations, susceptibles de modifications, au moment de la signature du contrat, ainsi que par affichage au sein de la crèche au minimum 1 mois à l'avance.

La crèche propose différents types d'accueil :

- L'accueil régulier répond aux besoins connus à l'avance et récurrents

Ce type d'accueil n'exige pas de jours ou de durée quotidienne minimales d'accueil. Cela peut-être un contrat de 5 jours par semaine de 8h à 17h30, tout comme un contrat d'1/2 journée par semaine de 9h à 12h15. La structure se réserve le droit d'orienter les familles vers un contrat compatible avec le bien-être de l'enfant (par exemple, un contrat d'1 heure un après-midi par semaine ne permet pas à l'enfant de se familiariser suffisamment avec le lieu pour s'y sentir en sécurité)

Pour toute demande d'accueil, la famille doit remplir une fiche de pré-inscription et fournir tous les documents demandés afin que son dossier puisse être étudié lors de la commission d'attribution des places qui a lieu chaque année courant mars/avril. Si la demande est validée, les familles contactent alors la crèche pour finaliser le dossier administratif et programmer la période de familiarisation.

Pour les familles bénéficiant d'un accueil régulier, les contrats sont établis deux fois par an : un contrat pour la période d'août à décembre, et un contrat pour la période de janvier à juillet. Cela permet aux familles de se projeter plus facilement dans le temps concernant les périodes de vacances à décompter du contrat, et cela permet également d'actualiser les revenus des familles chaque mois de janvier suite à la mise à jour des revenus sur le site CDAP de la CAF ou sur l'équivalent de la MSA.

- L'accueil occasionnel concerne des besoins connus à l'avance, ponctuels et non récurrents, ou des besoins pouvant être satisfaits compte tenu des places ponctuellement vacantes.

Cet accueil peut correspondre à un complément pour des familles ayant déjà un contrat régulier : par exemple une enfant qui vient 4 jours sauf mercredi et demande exceptionnellement une présence le mercredi.

Il peut aussi correspondre à des enfants inscrits à la crèche sans contrat, et qui ne viennent que lorsque des places sont libérées par des enfants sous contrat mais absents ponctuellement pour diverses raisons (maladie, vacances...)

- L'accueil d'urgence fait face à des besoins ne pouvant être anticipés, et ayant un caractère exceptionnel ou d'urgence (parents en difficulté, hospitalisation, reprise d'un travail ou d'une formation...)

Cet accueil d'urgence est une solution de secours pour les familles, pour leur donner le temps de tenter de trouver une solution stable pour l'accueil de leur enfant. Il aura une durée maximale de 1 mois, qui pourra éventuellement être renouvelée s'il n'y a pas d'autres demandes d'accueil en urgence et/ou si une place est disponible à la crèche.

La crèche peut également accueillir des enfants dans le cadre d'une priorité sociale, en concertation avec les professionnels partenaires (par exemple PMI ou IDEA). Un travail en partenariat est alors mis en place. Dans la mesure du possible, la période de familiarisation sera mise en place afin de faciliter la venue de l'enfant dans la structure.

DISPOSITIONS POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE
--

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé Publique :

« Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

L'enfant porteur de handicap ou d'une maladie chronique présente les mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiologiques, physiques et affectifs.

Les enfants porteurs d'un handicap (diagnostiqué ou en cours de reconnaissance) ou d'une maladie chronique peuvent être accueillis dans la mesure où leur handicap et/ou pathologie est compatible avec la vie en collectivité. Chaque demande sera étudiée au cas par cas afin de voir si la pathologie de l'enfant, son éventuel traitement, sont compatibles avec un accueil collectif et avec l'organisation de la crèche, tant en termes de groupes d'enfants, de disposition des locaux, de vie de l'établissement, et du personnel en poste (nombre et qualification)

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) sera signé avec la famille. Le PAI comprend le certificat médical établi par le médecin, le traitement médicamenteux particulier avec toutes les aptitudes à mettre en place, le protocole d'intervention en cas d'urgence ainsi que les réunions de synthèse ou de concertation prévues en cas d'évolution des besoins de l'enfant.

La formalisation de ce projet d'accueil par écrit permet d'intégrer les fonctions spécifiques des personnels auprès de l'enfant, les soins particuliers, les rythmes de rencontre avec la famille. Ainsi ce projet s'adaptera au fur et à mesure à l'évolution de l'enfant afin de lui offrir un accueil adapté à son état.

Les professionnelles travaillent ensuite en collaboration avec les parents et la structure de soins suivant l'enfant : CMP, CAMSP, PMI, médecins, kinésithérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes... en mettant en place des rendez-vous téléphoniques ou physiques réguliers afin de faire le point sur l'état de santé de l'enfant et la possibilité de poursuivre ou non l'accueil au sein de la crèche.

Si la prise en charge de l'enfant n'est pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par l'établissement, les familles seront orientées vers un autre projet d'accueil.

DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES (R 2324-38)

Comme indiqué à l'article R 2324-38 du Code de la Santé Publique : « *Les établissements et services veillent à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, le concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel.* »

Ainsi, pour prendre soin des enfants, l'équipe de la crèche La Claire Fontaine est composée de :

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants
- 1 directrice adjointe infirmière et référente santé et accueil inclusif

Elle est composée également d'une équipe pluridisciplinaire pour encadrer les enfants :

- 2 éducateurs des jeunes enfants
- 2 auxiliaires de puériculture
- 7 titulaires du CAP Petite Enfance
- 1 agent de restauration et d'entretien

Les fiches de poste se trouvent en annexes du projet d'établissement.

Projet d'établissement Crèche La Claire Fontaine, Toulouges, novembre 2023

Le taux d'encadrement retenu au sein de la structure est d'un adulte pour 6 enfants accueillis, quel que soit l'âge.

L'équipe travaille également avec un médecin de crèche rattaché à la structure, pour des interventions mensuelles de 3 heures, afin d'assurer le suivi des enfants accueillis.

Les professionnelles se réunissent une fois par mois en soirée pour des réunions d'équipe leur permettant d'échanger autour de problématiques, de proposer et mettre en place les différents projets.

ANALYSE DE LA PRATIQUE ET FORMATION

Au sein de la crèche La Claire Fontaine, une attention toute particulière est portée à la formation et à la professionnalisation de tous les agents.

Les séances d'analyse de la pratique sont mises en place de manière mensuelle. Les professionnelles bénéficient de ce temps de travail par demi groupes , soit une intervention d'1h15 par mois pour les professionnelles du secteur bébés/moyens, et une intervention d'1h15 par mois pour celles du secteur grands.

Ces temps d'analyse de la pratique permettent à l'équipe d'évoquer leurs éventuelles difficultés concernant la prise en charge d'un enfant, les relations avec une famille, les difficultés de travailler en équipe... Ce temps de réflexion permet une prise de recul sur la pratique et une remise en question permettant de trouver des solutions offrant cohérence et cohésion. Cela est nécessaire pour faire évoluer sa pratique et toujours proposer un accueil de qualité aux enfants et leurs familles.

Ces temps d'analyse jouent également un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. Ce travail ne consiste pas à juger les pratiques, mais à guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes.

Toutes les professionnelles de la crèche peuvent également bénéficier de **formations proposées par le CNFPT**. La formation continue est en effet un enjeu fondamental de notre société. Les découvertes se font tous les jours, les connaissances évoluent, aussi il est important de se maintenir au courant des dernières évolutions en matière de petite enfance. Cela permet à l'équipe de rester cohérente, de maintenir sa motivation et son dynamisme, et chaque professionnelle peut rester actrice de l'évolution de sa carrière.

Le CNFPT propose des formations ciblées sur la petite enfance, que ce soit en terme de réglementation, de pédagogie, de parentalité...

Chaque année sont organisées fin août **deux journées pédagogiques**. Cela permet aux professionnelles de réfléchir ensemble sur leurs pratiques pédagogiques, les projets à venir dans l'année, l'adaptation de l'organisation à un nouveau groupe d'enfants. Il est aussi possible de faire intervenir un professionnel extérieur pour nous parler d'un thème en particulier : accueil d'un enfant ayant des besoins spécifiques ; motricité libre ; communication gestuelle associée à la parole...

Ces journées sont aussi l'occasion d'échanges plus conviviaux entre équipe, moments importants pour renforcer le lien, mêler réflexion et formation tout en se ressourçant ensemble.

STAGIAIRES ET APPRENTIS

Notre envie d'évoluer et de remettre en question nos pratiques nous amène également à accueillir des stagiaires et/ou apprentis, futurs professionnels de la petite enfance : EJE (Educateur de Jeunes Enfants), AP (auxiliaires de puériculture), CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance) ...

C'est pour les professionnelles l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leur pratique et de se remettre en question face aux interrogations des stagiaires et/ou apprentis.

Durant toute la durée de son stage, le stagiaire et/ou apprenti est encadrée par une référente de stage. Ces stages peuvent durer d'une semaine à plusieurs mois selon la formation. Afin d'assurer un accompagnement de qualité pour les stagiaires, et ne stresser ni équipe ni enfants, un seul stagiaire sera idéalement accueilli sur une même période.

Les stagiaires ne sont pas comptabilisées dans le taux d'encadrement de la crèche. Ils ne sont jamais laissés seuls avec les enfants. Mais nous laissons toute sa place au stagiaire à nos côtés, pour lui permettre d'observer, de questionner, d'essayer et d'apprendre.

III. PROJET ÉDUCATIF

La crèche La Claire Fontaine de Toulouges accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Nous avons une capacité d'accueil maximale de 35 places, réparties en deux groupes : un groupe de bébés/moyens et un groupe de grands, pris en charge par :

- 2 éducatrices de jeunes enfants
- 2 auxiliaires de puériculture
- 7 agents petite enfance titulaires du CAP petite enfance dont 2 agents polyvalents qui assurent également une partie de l'entretien de la structure.

- 1 agent de restauration et d'entretien (HACCP)

La structure est dirigée par une directrice éducatrice de jeunes enfants et une directrice adjointe infirmière, référente santé et accueil inclusif.

L'ensemble du personnel est placé sous la direction du Service Petite Enfance et Education de la Mairie de Toulouges.

Le projet éducatif est en quelque sorte la « carte d'identité » de la crèche pour les familles et pour les professionnelles.

Il présente les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, en donnant les valeurs éducatives de l'équipe. Il présente ainsi les objectifs éducatifs de la structure ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Ce projet, accompagnant la structure tout au long de son existence, est amené à être adapté et remanié pour évoluer avec elle.

L'ACCUEIL

Accueillir, c'est bien entendu accueillir l'enfant mais également sa famille.

- **LE PREMIER ACCUEIL ET LA PÉRIODE DE FAMILIARISATION**, premier accueil au sein même de l'espace où l'enfant va être accueilli.

Bien qu'en collectivité, l'enfant a besoin de se sentir accueilli et respecté dans son individualité.

L'enfant et ses parents arrivent de l'univers connu et sécurisant de la maison pour un univers qui leur est souvent inconnu, et qui peut être source d'inquiétude.

Le temps de transition est donc important tant pour l'enfant que pour ses parents. Il permet de créer le lien de confiance, et de familiariser l'enfant et sa famille, en douceur, dans ce nouvel environnement.

Projet d'établissement Crèche La Claire Fontaine, Toulouges, novembre 2023

Les objectifs de ce temps de familiarisation sont donc :

- Permettre à l'équipe, à l'enfant et aux parents de faire connaissance
- Permettre à l'enfant et sa famille de se familiariser avec la crèche, les locaux, en donnant des repères spatiaux, temporels et affectifs nécessaires au bien-être de chacun.
- Créer et cultiver le lien de confiance
- Préparer la séparation enfant/parent.

Moyens mis en œuvre

Le premier accueil des familles se fait par la directrice et/ou son adjointe, dès lors que les familles ont été informées qu'une place avait été attribuée à leur enfant.

Ce premier rendez-vous permet de finaliser le dossier administratif de l'enfant, de présenter le projet et le fonctionnement de la structure, et de planifier la période de familiarisation.

Cette dernière se déroule progressivement sur 2 semaines, elle est gage d'un accueil de meilleure qualité par la suite. En effet, prendre son temps au début permet de développer un lien de confiance plus solide et plus bénéfique pour que l'enfant et sa famille se sentent ensuite en sécurité à la crèche.

Un planning type est donné aux familles :

Jour 1 : l'enfant vient 1 heure accompagné de son(ses) parent(s)

Jour 2 et 3 : l'enfant vient ½ heure seul

Jour 4 et 5 : l'enfant vient 1 heure seul

Jour 6 : l'enfant vient ½ journée sans repas, seul

Jour 7 et 8 : l'enfant vient une ½ journée comprenant le temps de repas

Jour 9 et 10 : l'enfant vient une petite journée, comprenant le temps de repas et le temps de sieste.

Ce planning est donné à titre indicatif et peut être adapté en fonction des besoins.

Le premier jour de l'adaptation, une professionnelle est détachée du groupe pour accueillir l'enfant et son(ses) parent(s). C'est elle qui va présenter les locaux en faisant visiter les espaces dans lequel sera accueilli l'enfant : salle de jeu, salle de change, dortoir, espaces extérieurs...

Elle présente également les autres membres de l'équipe et le fonctionnement de la crèche. Elle reprend également quelques points importants du règlement de fonctionnement.

Puis la famille peut présenter son enfant dans sa singularité, en remplissant avec la professionnelle une « fiche de familiarisation » permettant de mieux connaître l'enfant : ses rituels de sommeil, son alimentation, son niveau de développement, ses intérêts, les jeux qu'il apprécie, son entourage familial...

Le parent peut à ce moment-là faire part de ses questionnements, inquiétudes...

Lors de cet échange, comme par la suite, l'équipe est à l'écoute des parents pour favoriser le lien de confiance. Elle prend en considération chaque pratique éducative des familles tout en présentant les règles de la collectivité.

Afin de favoriser la confidentialité de ses échanges, la première heure de familiarisation se fait dans la mesure du possible avec une seule famille présente. Les professionnelles, dans un souci de bienveillance et de respect du secret professionnel, peuvent ainsi échanger librement avec la famille.

Après la période de familiarisation commence le contrat d'accueil de l'enfant.

Après de longues périodes d'absence des enfants (comme notamment les vacances estivales), il sera conseillé aux familles, dans la mesure du possible, de proposer à l'enfant une reprise en douceur en faisant de petites journées.

- **L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN**

Objectifs :

- Permettre à l'enfant et aux parents de se séparer dans les meilleures conditions possibles. Ce moment de séparation est très important car son bon déroulement favorise le bien-être de chacun pour la journée qui suit. Il permet à l'enfant une continuité entre sa vie à la maison et sa vie à la crèche. De manière identique, les retrouvailles du soir assurent la continuité crèche/maison.
- Respecter l'individualité de chaque enfant.

Moyens mis en œuvre

L'accueil est individualisé pour que l'enfant se sente attendu. Les parents sont invités à déshabiller l'enfant et à le déchausser dans le hall d'accueil où chaque enfant a son propre casier ou porte-manteau. Puis le parent accompagne son enfant au sein de sa section.

Une professionnelle accueille alors l'enfant et recueille les informations importantes à la prise en charge de l'enfant : alimentation, sommeil, santé... Rappelons ici que l'enfant doit arriver le matin habillé et en ayant pris son petit-déjeuner.

Si plusieurs familles arrivent en même temps, chaque famille est invitée à attendre son tour et à patienter à distance afin de respecter la confidentialité des échanges.

Puis le parent dit « au-revoir » à son enfant avant de quitter la structure. Même si cela peut engendrer quelques pleurs, l'équipe accompagnera l'enfant en posant des mots sur cette séparation. L'enfant a en effet besoin de voir son parent rentrer dans la section pour s'y sentir pleinement en sécurité (cela favorise le lien de confiance), mais il a également besoin de voir son parent partir. En effet, si le parent s'éclipse « en cachette », l'enfant peut être pris d'angoisse quand il s'en rendra compte, et s'imaginer que son parent peut « disparaître » à tout moment. Les pleurs de l'enfant sont l'expression de ses émotions, et les professionnelles trouveront les mots pour le réconforter, lui expliquer que son parent va revenir plus tard...

Il est important de préciser ici que les accueils du matin se font de 7h30 (heure d'ouverture de la crèche) à 10h. En effet, à partir de cette heure se mettent en place les animations, ateliers et autres temps pédagogiques.

De même, les départs en fin de matinée se font soit à 11h15 avant le repas, soit à 12h15 après le repas.

Les accueils de l'après-midi ont lieu à partir de 14h30, et les départs à partir de 15h, ceci afin de respecter les temps de repas et temps de sommeil de l'enfant. Cela permet également aux professionnelles d'être plus disponibles pour accueillir l'enfant et sa famille dans les meilleures conditions possibles.

Tout au long de l'accueil, le parent a la possibilité de téléphoner dans la journée pour prendre des nouvelles s'il en ressent le besoin.

Le soir, au retour de la famille, l'équipe lui fait une transmission individualisée de la journée, à l'aide du cahier de transmissions. Elle donne aux familles des anecdotes sur la journée de l'enfant à la crèche (jeu, moment de complicité avec un autre enfant...). Si le parent en a besoin, l'équipe lui transmettra également les informations sur les repas, les changes, le temps de sommeil...

Pour que les retrouvailles du soir soient un moment de plaisir, il est important de le rendre le plus paisible possible. Aussi, il est important que le parent puisse prévoir quelques instants pour prendre connaissance des transmissions faites par l'équipe. Pour les parents dont le contrat se termine à 18h30, il est important de prévoir ce temps en arrivant quelques instants avant, 18h30 étant l'heure de fermeture de la crèche.

Pour les temps d'accueil du matin comme du soir, le temps des transmissions est donc essentiel pour une cohérence et une continuité de prise en charge maison/crèche. Ces temps ne doivent ni être trop courts (il faut le temps de transmettre les informations), ni trop longs (sinon la séparation peut devenir difficile)

Puisque l'enfant est toujours accueilli avec son(ses) parent(s), il semble essentiel de parler ici de la place des parents au sein de la structure.

- **LA PLACE DES PARENTS**

Objectifs :

- Accueillir la famille
- Travailler en lien et en cohésion avec le parent pour le bien-être de chacun
- Assurer une cohérence et une continuité maison-crèche et crèche-maison
- Maintenir le lien de confiance
- Accompagner les familles en fonction de leurs besoins

Moyens mis en œuvre :

Pour créer et maintenir un lien de confiance, il est nécessaire que chacun se reconnaisse dans la complémentarité de ses compétences. Le contrat signé entre la crèche et la famille est le 1^{er} document qui matérialise cet engagement mutuel. En signant ce contrat, les familles prennent connaissance du règlement de fonctionnement et du projet éducatif de la structure. Ces documents permettent de notifier les droits et devoirs de chacun, ils sont un appui pour l'équipe pour se référer en cas de besoin, pour rappeler le cadre.

Les parents sont les bénéficiaires d'un service personnalisé et sécurisant qui leur permet de concilier vie professionnelle et vie familiale, vie de parent et vie d'adulte. Il est donc important qu'ils préviennent la structure des absences de leur enfant pour que la place libérée puisse bénéficier à une autre famille.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Ils sont les partenaires de l'équipe pour la prise en charge de leur enfant au sein de la crèche. D'où l'importance des échanges lors des transmissions quotidiennes. Ces transmissions se font dans le respect de la confidentialité entre les familles. Chaque famille attend son tour pour échanger avec la professionnelle.

Les professionnelles accompagnent les parents dans leur expérience de la parentalité. Elles sont à l'écoute des valeurs éducatives de chaque famille, dans le non jugement et le respect des différences. Néanmoins, certaines contraintes de la collectivité peuvent nécessiter des réajustements des attentes des parents : nous pouvons toujours écouter les demandes mais nous ne pouvons pas toujours y répondre.

La communication se veut respectueuse, et ce dans les deux sens. Nous essayons de toujours parler avec calme, empathie, compréhension et sans jugement aux familles. Face à la colère excessive d'une famille, il peut néanmoins être nécessaire de remettre le cadre en rappelant que le respect réciproque est nécessaire. Une situation compliquée peut parfois mériter de revenir dessus plus tard, à un moment où la colère sera retombée. Un rendez-vous avec la direction est toujours possible.

La structure est un lieu de prévention, d'accompagnement et de socialisation. Chaque professionnelle est formée pour soutenir et conseiller les familles autour de la santé, de l'alimentation, du sommeil, du comportement, de la parentalité... Les familles peuvent, si besoin, être orientées vers nos partenaires : PMI (Protection Maternelle et Infantile), CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), CMP (Centre Médico Psychologique), ...

La construction et le maintien du lien de confiance entre l'équipe et la famille nécessite avant tout de prendre le temps de se connaître, c'est la raison pour laquelle l'équipe invite les parents à partager des temps au sein de la crèche.

Cela commence par inviter la famille à entrer dans la section de son enfant pour l'accompagner le matin et venir le chercher le soir. Cela permet en plus de garantir la sécurité des enfants, car les portes sont refermées entre chaque passage, et il n'y a pas de risque qu'un enfant se faufile par une porte restée entr'ouverte. En entrant dans la section, le parent est en immersion dans le quotidien de son enfant, il peut le voir dans le lieu où il évolue chaque jour.

Au fil de la journée, les professionnelles verbalisent l'absence du parent en rassurant l'enfant : par exemple « maman travaille... papa vient te chercher après le goûter... » Pour aider l'enfant à se sentir rassuré dans ce nouveau lieu qu'est la crèche, l'enfant peut apporter un petit album contenant des photos de sa famille, ses parents, ses frères et/ou sœurs, son animal de compagnie... L'enfant peut le regarder lors des temps calmes, propices à une manipulation où les risques d'abîmer l'album sont moindres.

Les rencontres avec les familles sont proposées lors de temps festifs tels que le fête de Noël, la fête de fin d'année...

Les familles sont également invitées à participer à certains ateliers mis en place (tels que les séances massages avec une intervenante par exemple). Elles participent aussi en répondant aux sollicitations de l'équipe à l'occasion de moments festifs, comme par exemple déguiser les enfants en suivant un thème par jour lors de la semaine du Carnaval.

Projet d'établissement Crèche La Claire Fontaine, Toulouges, novembre 2023

Un café des parents va prochainement être mis en place une fois tous les deux mois, de 7h30 à 9h, dans l'espace repas des plus petits. Ainsi, tout en pouvant observer son enfant évoluer dans son lieu d'accueil quotidien, le parent pourra échanger avec l'équipe autour d'un thème communiqué en avance (tels que le sommeil, l'alimentation, les jeux adaptés à chaque tranche d'âge...). Jus de fruits et viennoiseries seront proposés aux parents afin de faire de ce temps d'échange un moment convivial.

En dehors de ce café des parents, les équipes restent disponibles pour répondre aux inquiétudes et questionnements des familles. Il peut aussi être proposé un temps d'entretien individuel si le besoin s'en fait sentir.

Les parents qui le souhaitent et qui ont signé les autorisations correspondantes peuvent enfin suivre la vie de leur enfant à la crèche en consultant le site dédié sur « toutemonannée.com ». Cela leur permet de voir les photos des moments forts de la vie de leur enfant à la crèche.

LE SOIN

- **LE REPAS**

Au sein de la crèche La Claire Fontaine, nous travaillons avec un prestataire extérieur qui nous livre les repas en liaison froide, et un agent de restauration est chargé de la mise en réchauffe.

Nous faisons le maximum pour travailler avec un prestataire utilisant un maximum de produits bio ou locaux. Nous avons fait le choix d'adapter les menus proposés afin de ne servir aux enfants que des laitages nature, et des fruits frais ou compotes sans sucres ajoutés.

Les repas sont proposés sous trois textures : mouliné / haché/ morceaux, les menus sont portés à la connaissance des familles par un affichage à l'entrée de la structure.

Concernant l'élaboration des goûters, nous avons fait le choix de ne pas nous faire livrer de « menus goûters » afin de privilégier au maximum le pain frais aux gâteaux industriels (servis uniquement une fois par semaine)

Objectifs du temps de repas

- Partager un moment d'échange et de convivialité
- Partager des expériences et des découvertes sensorielles : goût, odeur, texture, couleurs
- S'initier aux règles sociales
- Participer à l'apprentissage de l'autonomie

Moyens mis en œuvre

Chez les bébés

L'adulte prend un temps privilégié avec le bébé lors du repas. Un adulte s'occupe d'un enfant à la fois, du début à la fin de son repas. En effet, le moment du repas, au-delà du besoin physiologique, nourrit également un aspect psychologique important de bien-être, de plaisir et d'échanges.

Pour donner plus de repères à l'enfant, chaque semaine, ce sont les deux mêmes adultes qui prennent en charge le repas des bébés.

Selon les besoins et les habitudes de l'enfant, le repas peut être donné dans les bras, dans le transat ou dans la chaise tablette pour les enfants qui savent s'asseoir seuls.

Concernant les biberons, ils sont proposés selon les besoins et le rythme de l'enfant, mais il est important de rappeler que le premier biberon de la journée doit être pris à la maison, avant l'arrivée à la crèche.

Les parents doivent fournir les boîtes de lait, neuves et non ouvertes, et ces dernières sont conservées à la crèche pendant toute la durée d'utilisation. Les familles fournissent également l'eau minérale en bouteille « adaptée à la préparation pour nourrissons ». L'eau est mise en commun, si une famille s'y oppose, elle devra le spécifier par écrit et fournir des bouteilles marquées au nom de l'enfant. Enfin, les parents fournissent les biberons, autant que de tétées nécessaires à prendre au sein de l'EAJE, auxquels s'ajoutera un petit biberon pour l'eau.

Allaitement maternel

Pour les mamans qui allaitent, il est possible de venir à la crèche au moment de la tétée, la maman pourra s'installer dans le fauteuil d'allaitement, et nous pourrons réfléchir à l'emplacement de ce dernier pour garantir au mieux l'intimité de ce moment. Pour les parents qui le souhaitent, le **lait maternel frais** devra être apporté quotidiennement en suivant les règles strictes de conservation, à savoir horodaté (le lait maternel doit avoir été tiré maximum 48 heures avant d'être fourni) et noté au nom de l'enfant. Il ne pourra être utilisé que sur ladite journée.

Concernant la diversification alimentaire, l'introduction de chaque nouvel aliment se fait à la maison par les parents avant d'être proposé à la crèche. Si des aliments non introduits sont proposés au menu, il sera demandé aux parents de nous fournir un petit pot.

Les repas des bébés commencent à 11h, puis c'est le tour des moyens.

Avant le repas, les enfants ont les mains lavées par l'adulte à l'aide d'un gant. De même, en fin de repas, l'adulte nettoie le visage et les mains de l'enfant à l'aide d'un gant.

Les moyens, lorsqu'ils marchent et savent s'asseoir seuls sur une chaise sont installés à la petite table de repas.

Le repas est proposé dans une assiette ronde à rebord, qui aide l'enfant à remplir sa cuillère. Mais il est important de rappeler que la première cuillère de l'enfant est sa main. Celle-ci favorise la découverte des textures, le plaisir de devenir autonome et de se nourrir soi-même. L'équipe accompagne l'enfant dans sa découverte et le laisse libre d'utiliser sa main comme sa cuillère. La double cuillère peut alors être proposée, puisque l'adulte, même s'il accepte et accompagne les découvertes de l'enfant avec ses mains, va petit à petit l'orienter vers l'utilisation de la cuillère.

Chez les grands

Avant le repas, un retour au calme est proposé aux enfants afin de diminuer l'excitation. Les enfants sont donc invités à profiter d'un temps de relaxation dans le dortoir, avant de passer à la salle de bain pour se laver les mains. En effet, comme chez les bébés, le repas chez les grands nécessite un climat de bien-être et de détente afin que ce temps soit vécu de manière positive par l'enfant et l'adulte.

Un adulte accueille ensuite les enfants à table. Chaque enfant est toujours à la même table, mais garde le choix de sa place autour de ladite table. Cela donne des repères à l'enfant, ce qui le rassure, le sécurise, et l'aide à maîtriser son environnement.

Un repère visuel est mis en place à l'aide de gommettes collées au centre de la table : table de la baleine, table du poisson...

Le repas débute aux alentours de 11h15/11h30.

Un adulte est présent pour une table de 6 enfants. En effet, favoriser les petites tablées permet de garantir un moment propice aux échanges, à la convivialité. Toujours dans un souci de repères pour l'enfant, chaque semaine, chaque adulte est référent d'une table.

L'enfant prend son repas assis sur une chaise adaptée.

Le repas complet, excepté le laitage et le dessert, est proposé dans une assiette compartimentée.

Cela permet à l'enfant d'être libre de manger dans l'ordre qu'il veut.

L'enfant peut commencer par boire au verre à bec, puis passer au verre standard quand il en a les capacités.

Pour le repas, chaque enfant a un bavoir. Nous aurions pu privilégier des bavoirs à scratch ou à élastique pour permettre aux enfants de les mettre ou les enlever seuls, mais leurs durées de vie avec les passages intenses en machine à laver et au sèche-linge rendent cela compliqué. Nous avons donc opté pour des bavoirs à lacets et mettons donc l'accent sur d'autres aspects pour l'autonomie des enfants. Les bavoirs ne sont jamais coincés sous les assiettes, car cela gêne l'enfant dans ses mouvements... et rappelons que le bavoir est là pour protéger les vêtements de l'enfant et non la table...

En fin de repas, les adultes proposent un gant à l'enfant pour qu'il puisse se laver le visage et les mains.

Que ce soit chez les bébés ou chez les grands, un adulte ne force jamais un enfant à manger. Il lui propose de goûter, mais l'enfant est libre de sa décision. Les professionnelles respectent l'appétit de l'enfant dans la limite d'une portion adaptée à son âge.

L'accent est mis sur la qualité du temps passé : comment l'enfant a participé ? Ce qu'il a préféré manger.

Tout au long du repas, les enfants restent assis à table. Néanmoins, ce temps étant parfois un peu long, il arrive qu'un enfant bouge un peu plus que d'autres et cela est tolérable. L'équipe s'applique à créer et maintenir un cadre propice au bon déroulement de ce temps.

Les régimes alimentaires particuliers doivent être précisés lors de l'inscription (régime sans porc ou sans viande peuvent être proposés).

En cas d'allergie alimentaire, la directrice et son adjointe infirmière doivent être informées afin de mettre en place un **PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé). Aucun régime spécial ne pourra être fourni par le prestataire sans présentation du PAI.

Dans le cadre d'un PAI ne pouvant pas être adapté à la restauration collective, le repas sera fourni par les parents. Ce repas devra être apporté à la crèche dans une glacière isotherme contenant un pain de glace. La température du repas sera contrôlée à l'arrivée de l'enfant selon le protocole correspondant.

- **L'HYGIENE ET LE CHANGE**

Objectifs

- Prendre un temps privilégié avec l'enfant : c'est parce qu'il peut profiter de temps, en tête à tête avec l'adulte, que l'enfant peut ensuite supporter la collectivité.
- Assurer le confort et le bien-être de l'enfant
- Limiter les risques d'infection

Moyens mis en œuvre

Le change est un moment privilégié et individuel entre l'enfant et l'adulte. Ce dernier prend soin de préserver l'intimité de l'enfant et rendre ce moment le plus agréable et le plus respectueux possible. Aussi, l'adulte est attentif à verbaliser ses actes, expliquer à l'enfant ce qu'il va faire. La professionnelle rend également l'enfant acteur de son change en le sollicitant selon ses capacités.

L'enfant est changé aussi souvent que nécessaire.

Avant chaque change, l'adulte prépare tout le matériel dont il a besoin. Il est à l'écoute de l'enfant (par exemple, il le laisse finir son jeu avant de l'accompagner à la salle de bain)

Pour prévenir les transmissions de virus, chaque enfant est installé sur un lange, lavé après chaque change. En cas de selle ou d'épidémie, le plan de change est désinfecté entre chaque change.

Afin de préserver la peau des enfants, le choix a été fait d'utiliser le minimum de produit. Ainsi, si l'enfant a simplement uriné, il sera rincé à l'eau. En cas de selle, l'enfant sera lavé au savon. Si l'enfant présente un érythème fessier, l'équipe utilisera une des trois crèmes proposées aux familles en début d'année par la direction de la crèche. Aucun autre produit ne sera utilisé sur la peau des enfants sans ordonnance spécifique fournie par la famille.

- **L'ACQUISITION DE LA CONTINENCE**

Afin de savoir quand un enfant est prêt pour supprimer la couche, il est important de se rappeler que l'enfant a besoin d'être prêt physiologiquement, c'est-à-dire que ses sphincters soient prêts, ce qui correspond en général au moment où l'enfant sait monter et descendre un escalier seul, en alternant les pieds. Il faut également que l'enfant soit prêt psychologiquement, et cela est très variable d'un enfant à l'autre.

Objectif : accompagner l'enfant dans l'acquisition de la continence

Moyens mis en œuvre

La continence reste le choix de l'enfant. Parents et professionnelles se doivent d'être cohérents pour accompagner l'enfant dans cette nouvelle étape.

Cela commence par la famille qui va initier cette étape à la maison. Parfois, cela arrive que l'enfant commence à s'intéresser au pot ou aux toilettes à la crèche, par imitation d'autres enfants. Dans ce cas, les professionnelles transmettent leurs observations à la famille.

Tant que l'enfant ne maîtrise pas la continence, des couches lui sont proposées. Celles fournies par la crèche sont des couches ordinaires, mais les parents peuvent, s'ils le souhaitent, apporter des couches type « pull-ups » pour aider l'enfant dans cette période.

Le pot ou le passage aux toilettes sont toujours proposés, mais jamais imposés à l'enfant.

L'acquisition de la continence n'est pas une étape linéaire. L'enfant peut parfois faire pipi dans sa culotte, soit parce qu'il a pris conscience trop tard qu'il avait envie, soit parce qu'il était très absorbé par un jeu ou une activité...

Il est important dans ces situations de dédramatiser et de rassurer l'enfant sur ses capacités.

• **LE SOMMEIL**

Le sommeil est un besoin fondamental pour l'enfant puisqu'il participe à sa croissance, son équilibre et sa santé. Comme indiqué sur le site de la Sécurité Sociale (ameli.fr), « le sommeil est indispensable au développement cérébral de l'enfant et il améliore la concentration, consolide les informations mémorisées pendant l'éveil et favorise l'apprentissage récent (...) Le sommeil régule la production de plusieurs hormones : hormone de croissance mais aussi cortisol, insuline, hormones de l'appétit »

Objectif

- Respecter le rythme et la qualité du sommeil de chaque enfant

Moyens mis en œuvre

Chez les grands

Après le repas, un temps de jeu libre est proposé aux enfants. En effet, après leur avoir demandé de se contenir pour rester à table le temps du repas, ils ont besoin de décharger les tensions.

Puis pour revenir au calme, l'équipe propose un temps d'histoires. Ce temps calme est bénéfique puisqu'il prépare au sommeil. L'enfant est invité à aller chercher sa tétine et son doudou pour se rassurer avant d'aller se coucher.

Après le change, l'adulte accompagne l'enfant dans le dortoir. Il est une présence rassurante, il assure la sécurité physique et affective de l'enfant afin de favoriser son endormissement et de l'accompagner vers un sommeil de qualité.

L'enfant n'est jamais « obligé » de dormir, mais l'adulte aide l'enfant à profiter d'au moins une heure de temps de repos, nécessaire pour que l'enfant puisse se ressourcer. Si l'enfant ne trouve pas le sommeil rapidement, l'adulte lui proposera son aide de différentes manières : bercement, livres à regarder calmement... Si vraiment rien ne permet à l'enfant de s'apaiser et de profiter d'un temps calme, alors seulement il sera levé et retournera jouer dans la salle.

Afin de créer des repères rassurants pour l'enfant, l'équipe a mis en place une affiche sur laquelle est présente la photo de chaque adulte qui s'occupe de chaque dortoir. Pendant les temps de sieste, les arrivées et départs d'enfants ne sont pas possibles, afin de respecter les rythmes de sommeil des enfants.

Dans la mesure du possible, chaque enfant a son lit attitré. Quand cela n'est pas possible (en fonction des contrats de enfants), l'équipe fait le maximum pour que l'enfant puisse au moins dormir dans la même chambre.

Chez les petits

Dans le groupe des petits, les siestes sont proposées en fonction des rythmes propres à chacun. Certains enfants font la sieste le matin, d'autres l'après-midi, d'autres plusieurs fois dans la journée... L'équipe s'adapte aux besoins de chaque enfant. Parfois, il est nécessaire de proposer à l'enfant un moyen transitoire avant que l'enfant accepte de rejoindre son lit. Ainsi, l'enfant peut se voir proposer un autre espace de repos selon son état et ses habitudes, comme par exemple le tapis de jeux.

Pour rassurer l'enfant, l'équipe l'accompagne dans l'endormissement : respecte ses rituels d'endormissement, verbalise et anticipe ce temps en créant un univers calme et paisible.

Chez les bébés comme chez les plus grands, l'enfant est installé dans le respect de son confort : couche propre, body, couverture ou turbulette pour les plus petits dormant dans les lits à barreaux.

Dans le dortoir des bébés, qui sont couchés dans des lits à barreaux, l'adulte reste le temps de l'endormissement, puis les enfants restent seuls. L'équipe utilise un baby phone pour entendre les enfants se réveiller.

Dans le dortoir des moyens (côté petits) et des grands, les enfants sont installés dans des couchettes au sol. Un adulte est présent pendant le temps de la sieste.

Quand la majorité des enfants sont levés, il n'y a plus d'adulte dans le dortoir. La surveillance est alors assurée puisqu'un adulte se rend toutes les 10 minutes dans le dortoir pour vérifier si les enfants dorment encore ou sont réveillés.

Les enfants se lèvent à leur rythme, lorsqu'ils se réveillent. L'enfant peut prendre le temps de se réveiller tranquillement dans son lit avant d'être levé, puis les enfants réveillés rejoignent la salle de jeux pour un temps calme en attendant que le reste du groupe se lève.

Par respect pour leur rythme de sommeil, l'équipe ne réveillera jamais un enfant qui dort.

En effet, le sommeil de l'après-midi n'a pas d'impact sur le sommeil de la nuit. Souvent, quand l'enfant a des difficultés d'endormissement le soir, cela peut être parce qu'il souhaite passer du temps avec ses parents qu'il n'a pas vu de la journée et profiter pour échanger avec eux, ou bien parce qu'il est trop fatigué et son énervement l'empêche de trouver le sommeil...

Au moment de son départ, si l'enfant dort encore, le parent sera invité à revenir un peu plus tard, dès qu'il sera réveillé. Si l'enfant est seul dans le dortoir, le parent qui le souhaite pourra aller le réveiller lui-même.

Afin d'assurer un bon accompagnement des enfants, les pauses des professionnelles peuvent être décalées pour s'adapter aux besoins des enfants.

LE DEVELOPPEMENT, LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉVEIL

- **LE JEU LIBRE**

Le jeu libre, c'est l'accès en toute autonomie à des jeux présents dans la salle, permettant de répondre à chaque instant aux besoins de chaque enfant. Ce jeu libre s'organise essentiellement par l'aménagement de l'espace proposé.

Objectifs

- Permettre à l'enfant d'explorer librement et à son rythme, sans être guidé par l'adulte.
- Développer l'imaginaire de l'enfant
- Favoriser l'autonomie

Moyens mis en œuvre

Des jeux permettant de répondre aux besoins individuels de chaque enfant sont mis à disposition, en accès libre. Ainsi, l'enfant peut retrouver dans l'espace :

- Un espace jeux symboliques lui permettant d'imiter les adultes (poupées, dinette...)
- Un espace de jeux de mise en scène lui permettant de rejouer des situations par l'intermédiaire de personnages, objets (personnages duplos, ferme et animaux, petites voitures...)
- Un espace jeu de construction (légos, cubes, duplos, kaplas...)
- Un espace moteur (modules en mousse, piscine à balles, espace extérieur avec motos et autres vélos en accès libre...)
- Un espace lui permettant de se poser « au calme » : coin douillet avec livres. Les livres proposés seront de préférence en tissus et cartonnés chez les plus petits. Les livres plus fragiles seront manipulés par les enfants, accompagnés de l'adulte qui leur montrera comment les manipuler avec délicatesse, et où les reposer lorsqu'ils auront fini de les regarder.

Pour que les enfants puissent investir les différents espaces de jeux, ces derniers doivent être proposés triés et rangés. Il est important de réfléchir aux propositions faites, car trop de jeux à disposition aurait un effet contre-productif, qui ne permettrait pas à l'enfant de s'y retrouver, et ce dernier risquerait de ne plus jouer. Les adultes seront vigilants à ranger régulièrement les espaces de jeux, sans faire de remarque, afin de permettre aux enfants de réinvestir cet espace de jeu.

L'adulte adopte une position d'observation et n'intervient que si nécessaire. L'interaction avec l'enfant se fait à l'initiative de l'enfant (sauf si l'adulte doit intervenir dans un conflit par exemple, pour assurer la sécurité physique et affective de chacun).

Pendant le jeu libre, les adultes sont donc présents dans différents espaces de la salle ou de l'extérieur, à hauteur des enfants. L'adulte se positionne un peu en retrait des coins de jeux pour ne pas influencer ou perturber le jeu de l'enfant.

L'adulte laisse l'enfant se saisir du jeu, être acteur de son jeu, sous son regard observateur. Cette observation est une aide précieuse pour la prise en charge des enfants au quotidien, puisqu'elle aide à cerner où en est chaque enfant de ses capacités motrices, cognitives, émotionnelles...

Dans le jeu des plus grands, l'adulte accompagne l'enfant vers la notion de « partage ». Cela ne se fait pas plus tôt, car l'enfant doit d'abord pouvoir s'approprier le jeu avant d'être en capacité de « prêter ».

Pour les enfants dont la maturité ne leur permet pas encore d'intégrer cette notion de partage, l'adulte est là pour l'accompagner vers d'autres jeux.

L'adulte prévient l'enfant en amont de la fin de la période de jeu libre, et lui indique la suite des événements.

- **L'ACTIVITÉ**

A différents moments de la journée sont proposées des activités plus « encadrées ».

Objectifs

- Favoriser le développement de l'enfant, qu'il soit moteur ou cognitif
- Développer la créativité de l'enfant

Moyens mis en œuvre

- Les activités sont toujours proposées aux enfants, mais jamais imposées
- Les activités sont souvent en lien avec le thème d'actualité à ce moment-là : saison, fête...
- Les activités sont proposées en fonction des âges et compétences des enfants
- Les activités s'adaptent à la dynamique du groupe
- L'adulte est installé auprès des enfants. Avant de commencer l'activité, il en explique le déroulement et le cadre.

Voici quelques exemples d'activité qui peuvent être proposées :

Eveil sensoriel : transvasement, expression graphique (crayons, peinture...), gommettes, marionnettes, musique...

Psychomotricité : balles, parcours moteur, tunnel, expression corporelle (danse, rondes...)

Motricité fine : encastrements : puzzles, coloredo, modelage, dessin...

- **LE JEU EXTÉRIEUR**

Les enfants ont la chance de pouvoir profiter d'un grand et bel espace extérieur. Le revêtement de ce dernier est en gazon synthétique qui assure confort et sécurité. Il bénéficie également d'une ombre naturelle grâce à de nombreux grands arbres.

Objectifs

- Eveiller les sens de l'enfant
- Découvrir les bruits environnant (bruissement des feuilles d'arbres, chant des oiseaux...), les insectes
- Permettre à l'enfant de décharger physiquement ses tensions en courant et en criant, sans danger et sans perturber les autres enfants (comme cela peut être le cas à l'intérieur)
- Jeu libre et activité peuvent tous deux être proposés aux enfants

Moyens mis en œuvre

Chaque jour, les enfants sont invités à profiter de l'extérieur.

L'adulte assure la sécurité physique et affective de l'enfant, par sa présence, tout comme dans les moments de jeu libre en intérieur. Il en profite pour observer les enfants, remarquer ses capacités motrices...

Lorsque plusieurs adultes sont présents dehors, ils se positionnent à différents endroits de la cour afin d'assurer cette sécurité.

Pour les plus petits, un petit espace extérieur délimité par une barrière permet aux bébés de profiter du plein air en toute sécurité, sans risquer qu'un plus grand lui fasse mal (par exemple qu'un grand roule avec son vélo sur la main d'un plus petit qui rampe au sol)

Pour permettre aux enfants de décharger leurs tensions et de se défouler, de nombreux jeux peuvent être proposés : vélos, motos, cerceaux, éléments de motricité... Pour répondre aux besoins de chacun, la crèche a investi dans de nouvelles voitures, des vélos et motos, afin d'avoir un nombre suffisant de jeux par rapport au nombre d'enfants accueillis.

Les enfants peuvent aussi développer leurs compétences sociales en partageant des structures motrices : camion de pompier, toboggan... Ainsi, de nouveaux jeux ont été financés par la CAF et la Mairie en 2023, afin de proposer plus de pôles de jeu aux enfants. Chacun peut ainsi retrouver un espace répondant à ses besoins et compétences, tout en apprenant à vivre avec les autres enfants.

Des règles communes d'utilisation à toutes ces structures sont données par l'équipe, afin que l'enfant sache clairement ce qu'il peut ou ne peut pas faire.

Ainsi, les enfants sont autorisés à monter à l'envers sur le toboggan, afin de favoriser leur exploration motrice. En revanche, il ne leur ait pas autorisé de descendre le toboggan à plat ventre s'ils ont la tête la première par mesure de sécurité.

- **LA MOTRICITÉ LIBRE**

« La motrice libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance »

Objectif

- Permettre à l'enfant de prendre confiance en lui
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Permettre à l'enfant de découvrir et d'explorer les mouvements de son corps

Moyens mis en œuvre

L'équipe s'assure que l'enfant est habillé de manière confortable, avec des vêtements facilitant ses mouvements.

Les professionnelles respectent le développement moteur de l'enfant et n'anticipent pas ses gestes pour ne pas le mettre dans une position inconfortable pour lui car il ne l'a pas encore découverte seul.

Le tout-petit sera toujours installé couché à plat dos sur un tapis, et des jeux lui seront proposés autour de lui pour l'inciter à se mouvoir. Ainsi il pourra à son rythme trouver en lui les capacités pour explorer les jeux à disposition, se tourner sur le côté puis sur le ventre, etc.

De la même manière, lorsqu'un enfant se sera verticalisé et tentera de faire ses premiers pas, l'adulte ne le fera pas marcher en lui tenant les mains, mais veillera à l'aménagement de l'espace pour que

l'enfant puisse se tenir debout, puis à son rythme se lâcher et faire ses premiers pas en prenant bien appui sur ses pieds.

Pour favoriser le développement de la voûte plantaire et que l'enfant puisse bien ancrer ses appuis dans le sol, l'équipe proposera le pied-nu.

En pouvant ainsi bouger librement, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, découvrir différentes formes et différentes textures..., l'enfant sera acteur de son développement et se préparera ainsi en douceur à ses futures acquisitions. Il pourra avancer à son propre rythme, sans que l'adulte devance ses besoins ce qui pourrait le mettre en échec.

- **LA COMMUNICATION GESTUELLE ASSOCIÉE À LA PAROLE**

La communication gestuelle associée à la parole consiste à proposer à l'enfant un panel de signes simples issus de la Langue des Signes Française (LSF) utilisables afin de lui permettre d'expliquer clairement ce qu'il a besoin de dire avant même de savoir parler. L'équipe est déjà sensibilisée à cette forme de communication, et une formation spécifique de 2 jours est prévue en août 2024.

Objectif

- Favoriser la communication entre l'enfant et l'adulte
- Favoriser le développement du langage

Moyens mis en œuvre

L'adulte utilisera des signes pour accompagner sa parole lorsqu'il s'adressera à l'enfant n'ayant pas encore acquis le langage.

Les signes utilisés seront choisis pour permettre de comprendre l'enfant dans ses besoins essentiels : « changer la couche, « boire », « encore », « jouer », etc.

Ils pourront également permettre de rappeler les règles de la crèche (« interdit »), mais l'équipe sera vigilante à ce que les signes soient surtout utilisés pour accompagner l'enfant dans sa vie quotidienne.

Pour que ces signes aient du sens et que l'enfant ne se trouve pas ensuite frustré dans sa communication dans le cercle familial, l'équipe partage régulièrement avec les familles les signes utilisés par le biais d'affichage dans le hall de la crèche.

- **LE TEMPS D'ADAPTATION A L'ÉCOLE MATERNELLE**

Courant juin, les enfants qui seront scolarisés à la rentrée suivante à l'école maternelle publique de la commune sont invités à aller passer une matinée dans une classe.

Objectifs

- Créer du lien pour une continuité rassurante entre la crèche et l'école
- Aider l'enfant à se projeter dans sa future vie d'écolier.

Mise en œuvre

- Accompagner les enfants le temps d'une matinée dans une classe où ils sont accueillis par la maîtresse, l'ATSEM et les enfants de la classe
- Permettre aux enfants de participer au quotidien scolaire : temps de regroupement, activité...

- **INTERVENTION D'UNE PSYCHOMOTRICIENNE**

La psychomotricienne intervient à la crèche pour accompagner les équipes dans leur réflexion sur **l'aménagement d'un cadre de vie en adéquation avec les besoins développementaux et psychomoteurs du jeune enfant**. Elle travaille à la mise en place d'outils pour assurer sécurité psychique et affective de l'enfant et crée un climat de confiance et de sécurité

Objectifs

- Répondre aux besoins de l'enfant
- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant dans sa prise en charge quotidienne

Mise en œuvre

- Observation des équipes dans leur quotidien
- Ré-interrogation des pratiques pour accompagner au mieux l'enfant dans sa motricité libre
- Réflexion sur l'aménagement de l'espace et de chaque temps du quotidien de l'enfant

LE DÉVELOPPEMENT, LE BIEN-ÊTRE ET L'ÉVEIL, NOTAMMENT EN MATIÈRE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 indique que « les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »

Le cadre national pour l'accueil du jeune enfant édité par le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes indiquent que « l'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, sa liberté intérieure, son expression personnelle et son rapport au monde. Les modes d'accueil réaffirment le droit du jeune enfant d'accéder au patrimoine culturel, à la création et à l'expérience artistiques, qui contribuent et contribueront au libre et plein développement de son identité ».

Objectifs

- Favoriser l'épanouissement et la curiosité de l'enfant en le sensibilisant à des pratiques culturelles et artistiques, en lui permettant de découvrir le monde qui l'entoure et ses richesses.
- Permettre à l'enfant d'explorer et d'expérimenter son environnement au travers d'activités diverses et variées.

- Permettre à l'enfant de développer son imaginaire ainsi que ses capacités d'écoute et sa créativité
- Renforcer les compétences sociales des enfants en encourageant la communication et la collaboration entre enfants
- Accompagner les ressentis que l'enfant va exprimer à travers des mots, des images, des sons, des matières...

Mise en œuvre

- Proposer aux enfants de dessiner et peindre : avec des crayons, des craies, de la peinture, avec des pinceaux, avec les mains, avec des tampons encreurs...
- Proposer des temps de danse où les enfants peuvent s'exprimer corporellement, décharger leurs tensions...
- Proposer des temps de musique où l'enfant peut exprimer ses émotions
- Proposer des temps de lecture et de découverte de livres
- Jouer avec des bulles de savon pour observer les effets visuels amusants
- L'enfant doit rester libre de se saisir ou non des propositions qui lui sont faites : il peut librement danser ou rester immobile lors d'une séance de musique, observer les autres enfants qui dessinent sans se saisir lui-même d'un crayon...

À PROPOS DU LIVRE...

Au sein de la crèche, l'équipe a également mis en place un projet avec un partenaire extérieur à l'établissement : **la médiathèque municipale**.

Ainsi, toutes les deux semaines, les enfants peuvent se rendre à la médiathèque avec les professionnelles de la crèche pour découvrir ce lieu, feuilleter les livres, écouter les histoires racontées par les adultes... L'équipe, parfois accompagnée des enfants qui le souhaitent, sélectionne un certain nombre de livres qu'elle rapporte à la crèche, et que les familles peuvent ensuite emprunter pour regarder tranquillement à la maison avec leur enfant.

Le projet autour du livre est également marqué par les propositions faites au quotidien au sein de l'EAJE : histoires racontées, utilisation du kamishibai, histoires reprises avec des marionnettes...

Enfin, l'équipe a fait le choix depuis deux ans de remplacer les traditionnels chocolats offerts aux enfants en fin d'année par un livre offert à chacun à l'occasion de la Fête de Noël, initiative qui a rencontré un franc succès

À PROPOS DES SPECTACLES...

En fin d'année, à l'occasion de la Fête de Noël, les enfants et leurs familles sont invitées à assister à un spectacle théâtral et/ou musical proposé par une compagnie sélectionnée chaque année.

De même, un spectacle est proposé en fin d'année scolaire pour fêter la fin de l'année et dire « au-revoir » aux enfants qui seront scolarisés en septembre.

À PROPOS DES AUTRES INTERVENANTS...

Lors de la semaine du goût, un **apiculteur** est invité à venir présenter son travail, la vie de la ruche, le travail des abeilles... lors d'une matinée riche en découvertes et se terminant par la dégustation du miel.

D'autres types d'interventions pourront être proposées ponctuellement, en fonction des années et des projets particuliers de l'équipe : intervention d'un conteur, proposition d'un atelier en faisant appel à un parent musicien...

DISPOSITIONS PRISES POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE FILLES ET GARÇONS

Les jeunes enfants n'ont pas en tête, à leur niveau de développement, les stéréotypes que peuvent avoir les adultes sur les différents sexes.

Avant 3 ans, tous les enfants ont donc les mêmes besoins, indépendamment de leur genre.

Objectifs

- Proposer aux enfants des jeux et activités, sans distinction, qu'ils soient garçons ou filles. Ainsi, les petites filles peuvent par exemple jouer aux petites voitures et les garçons à la dinette et aux poupées, les petites filles peuvent se déguiser en pompier et les petits garçons en princesse, sans qu'aucun jugement ne soit jamais porté.
- Créer un environnement équilibré, permettant aux enfants d'explorer leur environnement sans discrimination liée aux stéréotypes de genre.

Mise en œuvre

- Encourager les enfants à reconnaître leurs émotions et à les verbaliser
- Être vigilant sur sa manière de s'adresser à l'enfant, sans projeter sur lui des stéréotypes genrés.
Lorsque l'adulte souligne un comportement, il le valorise (par exemple : « tu es une vraie princesse dans ta robe »... « qu'est-ce qu'il est actif ! c'est normal pour un garçon ».. « tiens ma chérie, une coiffeuse pour te faire belle »... « tu es fort au foot...un champion comme papa ! »...)
L'équipe a donc à cœur d'être vigilante sur les remarques qu'elle peut adresser aux enfants, car la fréquence de ces remarques pourrait influencer l'enfant dans ce qu'il apprécie et ce qu'il est.
- Permettre à tous les enfants de découvrir tous les aspects de leur personnalité en proposant des jeux divers et variés, sans limitation du fait du sexe de l'enfant : danse, déguisement, jeux de ballons, jeu d'imitation et de mise en scène tels que poupée ou petites voitures, etc.

CONCLUSION

Ce projet éducatif a été travaillé lors de réunions d'équipe afin d'en faire une véritable « carte d'identité » de la crèche.

Après validation en équipe, il est l'outil de référence pour le travail quotidien des équipes, outil sur lequel s'appuyer pour expliquer notre travail aux familles, aux stagiaires que nous accueillerons, à tous les futurs professionnels qui seront amenés à rejoindre l'équipe.

Il pourra être amené à être remanié si toutefois il ne correspondait plus, à un moment donné, aux valeurs que l'équipe souhaite défendre pour le bien-être des enfants.